



### LA MARSEILLAISE EN EGYPTE.

Un français établi en Egypte nous envoie une copie de cet hymne de guerre que les Egyptiens et les soldats d'Ibrahim chantent sur l'air de Rouget-Deslisle, et dont les paroles sont caïques sur le modèle.

Allons, enfants de la patrie,  
Le jour de vaincre est arrivé.  
De la flotte au czar asservie  
Le secret enfin est levé.  
De Beyrouth le nouveau ravage  
Commis par d'ignobles soldats,  
Vient hâter l'heure des combats  
Ou nous préparons l'assaut.  
Aux armes, vrais Croisades !  
Allah ! Allah ! trapper à mort ces hordes de forçats !  
Que nous veut cette ligue impie  
De marchands, de rois conjurés ?  
Pour eux l'Egypte et la Syrie  
Seront des compois assurés !  
Pour réprimer tant d'arrogance,  
Recueillons le puissant armistice  
Lancé du haut du minaret,  
Il nous commande la vengeance !  
Aux armes, vrais Croisades !

Quoi ! des bataillons sanguinaires  
Irritent la sainte Cité,  
Troublent les royaumes voisins  
D'une auguste immortalité !  
A vous, nos ulémas fidèles,  
La garde du pieux cercueil !  
A nous de châtier l'orgueil  
De ces iniques infidèles !  
Aux armes, vrais Croisades !

Honte à vous, ô race perfide,  
Qui vous proclamez les sultans !  
D'enfermer dans la main timide  
A brève d'antiques liens !  
Vainement vous voulez abattre  
Le croissant d'or de nos vainqueurs ;  
Nos braves jusqu'en nos vaisseaux  
Sauront vous punir de vos basses !  
Aux armes ! vrais Croisades !

Méhémé, à ta voix prophète  
Accours tout vrai musulman.  
Que d'Ibrahim à notre tête  
Flotte l'étendard conquérant !  
A trop traverser la chaîne  
Que nous oppose le Turc,  
Que ces maudits tombent vaincus  
Sous nos dards et notre haine !  
Aux armes, vrais Croisades !

Précipites saints de l'islamisme,  
Pénétrez inspirez nos coeurs !  
Embrassez les drapeaux français  
De vos plus zélés défenseurs !  
Mohammed, du haut de ta gloire  
Protège le nom ottoman ;  
A notre héroïque sultan  
Accorde une plénière victoire !  
Aux armes, vrais Croisades !  
Allah ! Allah ! trapper à mort ces hordes de forçats !  
(Charioriki.)

### QUEBEC :

MARDI, 1er DECEMBRE 1840.

Le *Great Western*, parti de Bristol le 7 novembre, est arrivé à New York le 24. Les journaux et lettres apportés par lui ont été reçus ici dimanche matin ; et ce n'est que dans l'après-midi du même jour qu'ont été reçus par la poste d'Halifax, les journaux apportés par le *Caledonia*. Les nouvelles, comme on le verra, sont de plus en plus pacifiques.

(Correspondance de Londres de la Gaz. de Québec)

### [EXTRAIT.]

Bourse de Londres, 6 novembre 1840.

« Le discours de Louis-Philippe aux chambres françaises a été, comme on s'y attendait, d'un caractère pacifique. L'effet qu'il a produit sur les Français et français a été favorable. On nous mande de Paris que la rédaction de l'adresse était confiée à M. Guizot et M. Villain. Les partisans de M. Thiers sont très-actifs à organiser une opposition ; mais, suivant les apparences, le parti de la guerre est en baisse. Un fait qui le prouve peut-être mieux que tout autre, c'est qu'à l'élection d'un député pour représenter la ville populeuse de Corbeil, le candidat dans l'intérêt de M. Thiers a été repoussé par une majorité au moins de douze contre un. Il est dit dans une des lettres que nous avons reçues de la capitale de France que le maréchal Soult a été en correspondance avec le duc de Wellington, qu'il aurait consulté sur les sentiments du peuple anglais quant à la question d'Orient. Quoi qu'il en soit, il est certain que les spéculateurs sur les fonds publics ont compté avec assurance que le nouveau ministère français maintiendrait la paix à tout risque. La hausse dans les consolidés cette semaine a été au moins d'un pour cent, et d'après l'état du marché nous n'hésitons pas à prédire une hausse ultérieure. Je n'ai rien à communiquer relativement aux denrées du Canada. Le commerce des fourrures paraît un peu plus ferme..... Les actions de la Banque de l'Amérique Britannique sont à 5 d'escompte..... Les craintes qu'on avait à la cour, lors de la dernière lettre, au sujet de la Reine, se sont dissipées..... On s'attend que Sa Majesté fera ses couches vers la fin du présent mois. »

Voici le discours du roi des Français à l'ouverture des chambres, le 5 :

« Messieurs les Pairs et Députés,  
« J'ai senti le besoin de vous réunir autour de moi avant l'époque ordinaire de la convocation des chambres. Les messagers que l'empereur d'Autriche, la Reine de la Grande-Bretagne, le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie ont pris de concert pour régler les relations futures entre le sultan et le pacha d'Egypte, m'ont imposé de sérieux devoirs. J'ai à cœur la dignité de mon pays autant que sa sécurité et son repos. En persévérant dans la politique modérée et conciliatrice dont nous avons recueilli les fruits pendant les dix dernières années, j'ai placé la France en position de faire face à toutes les chances des événements que les affaires d'Orient peuvent faire naître. Les crédits extraordinaires qui ont été ouverts dans cette intention vous seront soumis, et vous apprécierez leurs motifs. Je continue à espérer que la paix générale ne sera pas troublée. Elle est nécessaire aux intérêts communs de l'Europe, au bonheur de ses populations et au progrès de la civilisation. Je compte sur vous pour m'aider à la maintenir, comme je compterais sur vous, si l'honneur de la France, et le rang qu'elle doit tenir parmi les nations, nous commandaient de faire de nouveaux efforts. »

« La paix a été rétablie dans le Nord de l'Espagne, et nous nous félicitons de cet heureux résultat. Nous verrions avec peine que les périls de l'anarchie succédassent aux périls de la guerre civile. Je porte le plus sincère intérêt à l'Espagne ; puis la stabilité

de la trône d'Isabelle II, et des institutions qui doivent le soutenir, préserver ce noble pays des dangers si graves et si longs des révolutions. »

« N'ayant pas obtenu de la république argentine les satisfactions que nous avons demandées, j'ai ordonné que de nouvelles forces fussent ajoutées à l'escadre chargée d'assurer le respect de nos droits et la protection de nos intérêts. »

« Le succès a couronné diverses expéditions importantes, en Afrique, où la valeur de nos soldats s'est signalée. Deux de mes fils ont partagé leurs périls. Des efforts sont encore nécessaires pour garantir en Algérie la sûreté et la prospérité de nos établissements. Mon gouvernement sait comment il doit accomplir ce que nous avons entrepris. »

« La ville de Boulogne a été le théâtre d'une folle tentative qui n'a servi qu'à mettre de nouveau en évidence la fidélité de la garde-nationale, de l'armée et de la population. Toutes tentatives ambitieuses échoueront devant une monarchie fondée et défendue par l'expression toute puissante de la volonté nationale. »

« La loi du budget sera prochainement soumise à votre examen. J'ai ordonné la plus sévère économie dans l'évaluation des dépenses ordinaires. Les événements nous ont imposé des charges inattendues. J'ai la confiance que la prospérité publique, portée au plus haut degré, nous permettra de les supporter sans que l'état de nos finances en soit affecté. Il vous sera présenté des projets d'utilité publique, en faveur de la littérature et de l'éducation. »

« Messieurs, je n'ai jamais réclamé avec plus d'instances votre confiance et votre loyal concours. Les passions anarchiques n'ont pas été découragées par l'impuissance. Sous quelque forme qu'elles se présentent, mon gouvernement trouvera dans les lois existantes et dans le maintien des libertés publiques, les moyens nécessaires pour l'anéantir. »

« Quant à moi, dans les épreuves que m'impose la Providence, je ne puis qu'être reconnaissant de la protection qu'elle m'a cessé d'étendre sur moi, et sur ma famille, et prouver à la France, par un zèle constant à veiller sur ses intérêts et son bonheur, la gratitude que m'ont inspirée les témoignages d'affection qui m'ont entourés dans ces cruels moments. »

PARIS, 3 novembre.—Les nouvelles de la Syrie ayant paru aux spéculateurs éloigner de plus en plus les chances d'une collision européenne, les fonds ont repris aujourd'hui leur progression ascendante, et se sont sensiblement améliorés sur le cours de samedi.

Les gens de Bourse ne doutent point que Mehemet-Ali ne reconnaisse l'impossibilité de résister aux puissances alliées, surtout en présence de la défection de l'émir Beschir et de l'insurrection des populations syriennes.

On lit dans un journal de M. Thiers :  
« On assure que le ministère se montre plein de confiance dans la situation et croit pouvoir compter sur la majorité, d'après les dispositions qui lui ont été manifestées par un grand nombre de députés. »

Reste à savoir si la couleur des boules sera conforme au langage des conversations dans les salons ministériels.

D'un autre côté, on signale plusieurs députés, connus par leur modération, qui se montrent très-hostiles au cabinet. Presque tous les membres du centre gauche qui appartiennent à cette fraction représentée par MM. Alexis de Tournonville, Gustave de Beaumont, Billault, de Golbery, Laessle, etc., paraissent décidés à voter contre le ministère. »

—On lit dans le *Constitutionnel* :

« MM. Odilon Barrot, Garnier-Pagès et plusieurs autres honorables membres de la chambre des députés, se sont rencontrés mercredi, se rendant auprès de la députation anglaise pour lui exprimer le regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir dans ce moment, donner suite à leur intention d'offrir un banquet public en l'honneur de cette députation, à raison du changement survenu dans la composition du ministère français. »

Voici ce que M. Barrot dit qu'on devrait faire :

« Il y avait une route à prendre, une seule ; la France ne l'a pas aperçue ; c'était de protester contre le traité, contre ce protectorat imposé au sultan. La France, en protestant, prenait virtuellement la défense de tous les droits et intérêts violés par cet arrangement criminel ; elle s'appropriait toute la puissance que donne une telle position, elle répondait à toutes les difficultés. Elle n'avait pas recourus à la guerre, et n'avait pas la douleur de se soumettre. »

Son attitude devenait forte sans menace, et pacifique sans faiblesse. Elle se bornait à dire : Vous êtes quatre.—Je n'entends pas vous combattre tous, —mais je proteste par devant vous victimes, et je vous prie, par devant vous-mêmes enfin, d'exposer la fraude qui seule, a donné naissance à cet acte. J'en dénonce les conséquences inévitables. »

Je me tiens à l'écart, je réserve mes droits, je rassemble mes forces, et je saurai attendre qu'un retour de raison vienne ouvrir les yeux à gouvernements aveuglés et à leurs nations trahies.—C'était en protégeant les droits du sultan que la France pouvait arriver à protéger efficacement son vassal. Elle savait les droits de tous les deux et elle le faisait sans guerre, en adoptant simplement la position que lui recommandait le maintien de son propre droit et de sa dignité. »

Au lieu de cela, la guerre devient inévitable par la marche qu'elle a suivie. Cette marche peut changer de nom, mais conduira aux mêmes conséquences si la France et son nouveau ministère ne voient pas la trame qui les entoure, si l'on ne reconnaît les fautes commises par les ministères précédents. »

Aujourd'hui tous nos efforts doivent se réunir pour montrer comment ce traité porte atteinte aux intérêts de la France, comment il menace également l'indépendance de l'Europe, l'avenir de l'Angleterre ; alors nous serons assez forts pour le mettre en pièces ; alors la France ne sera plus dans cette fatale alternative de tenter dans l'Orient une guerre impossible, une guerre désastreuse, par cela même qu'elle assurerait l'objet principal du traité, ou de se résigner à une paix humiliante également favorable aux desseins de la Russie, également fatale à la France et à l'Angleterre ; une paix qui ne serait pas la paix qui pourrait durer, qui n'aurait d'autre effet que d'exaspérer la nation française, de la jeter dans des convulsions intestines, et d'amener enfin cette guerre que la Russie appelle de tous ses vœux, et dont le premier effet sera l'entre-détruction de la France et de l'Angleterre. »

MM. les députés français ont exprimé leur unanime adhésion à ces vues et à ces sentiments. Le lendemain, la députation anglaise fut invitée à se présenter dans une réunion d'environ quatre-

vingts membres de la chambre des députés, assemblée chez M. Odilon-Barrot, auxquels M. Charles Attwood exposa ses opinions sur le danger commun que couraient l'Angleterre et la France par leur ignorance commune de la nature et de l'objet du traité du 15 juillet, comme de la politique dont ce traité est un incident.

Au sujet de cette réunion, on adresse à la *Gazette de France* la lettre suivante :

« Paris, le 2 novembre.  
Monsieur, nous vous prions de vouloir bien annoncer que c'est par erreur que le nom de M. Garnier-Pagès a été mentionné dans la note communiquée au *Constitutionnel*.  
Pour les délégués anglais,  
CHARLES ATTWOOD. »

TRANSLATION DES CENDRES DE NAPOLEON.—Ainsi qu'on l'avait annoncé, ce matin on commença, dans l'église des Invalides, les premiers travaux pour les préparatifs de la translation des cendres de Napoléon.

Voici quelques détails sur ces préparatifs : Le char aura 30 pieds d'élévation ; il marchera sur quatre roues. Il sera composé d'un socle décoré de bas-reliefs. Au-dessus sera un autre socle drapé de velours violet parsemé d'abeilles avec des aigles brodées dans les couronnes. Quatorze cariatides supporteront une espèce d'entablement formé de lances et de javelines sur lequel sera le sarcophage du manteau impérial, du sceptre et de la couronne. En arrière du char seront les drapeaux de toutes les nations conquises. Par dessus le tout, sera jeté un immense crêpe noir qui trahira jusqu'à terre. Vingt-quatre chevaux blancs, couverts de housses de velours violet et aux armes de l'empereur, traîneront le char. C'est M. Duterte qui le construira ; M. Husson fait les quatre figures des cariatides, et M. Fouchères les cariatides.

En avant de l'arc de triomphe de l'Étoile, qu'on va décorer de guirlandes, seront des tentes couvertes où le clergé et la municipalité attendront le char. Le char sera suivi du clergé et de tous les vieux soldats portant les uniformes de l'empire. Viendront ensuite les maréchaux de l'empire faisant escorte à l'épée impériale, aux cinq codes imprimés en lettres d'or. Viendront après les pelotons de la garde impériale, les drapeaux de tous nos régiments, les écoles civiles et militaires, les corps savants, les bandes des 86 départements, etc. Depuis le pont de Neuilly jusqu'aux Invalides, le passage du char sera illuminé par des candélabres supportant des cassolettes de flammes de couleur. Sur toute la longueur des Champs Élysées seront disposés d'immenses trophées. A la hauteur des Invalides, dans la grande avenue des Champs Élysées, sera la statue colossale de la France, par Pradier. Des estrades publiques seront disposées à droite et à gauche de la route qui suivra le convoi. Un pont de sept arches sera jeté sur la Seine, par M. Burgh ; aux extrémités seront quatre colonnes supportant quatre Renommés ; sur chaque travée il y aura des candélabres et des trophées.

Sur l'esplanade des Invalides seront debout les trente-deux statues des rois les plus célèbres qui présenteront des couronnes au passage du char impérial. La fontaine qui encombre la chaussée sur l'esplanade va disparaître ainsi que la grille des Invalides. La cour Royale sera convertie en une tente immense ; l'église et le dôme tendus du haut en bas. Enfin au milieu du dôme se dresse en ce moment l'immense catafalque sur lequel sera placé le cercueil impérial.

Après la cérémonie religieuse et l'oraison funèbre, le cercueil sera déposé dans une tombe provisoire qu'on exécute en ce moment.

—On annonce la prochaine arrivée de Christine à Paris.

—M. le général Bugeaud est arrivé à Paris.

—M. le duc de Cambridge, oncle de la reine Victoria, de retour d'Allemagne, s'est embarqué le 28 octobre à Calais, se rendant en Angleterre.

—M. le comte Demidoff, qui a été élevé par S. A. I. le grand-duc de Toscane à la dignité de prince, a obtenu, sous les formalités voulues par l'église, la permission d'épouser la fille du prince Jérôme de Montfort.

—D'après la *Gazette de Cologne*, il y a eu non seulement à Francfort, mais aussi dans la Franconie et dans le pays de Bade, des arrestations, mais on n'en connaît pas encore le chiffre. Il paraît certain qu'on a découvert l'existence d'une association révolutionnaire dont le comité directeur est à Paris et qui a des affiliations nombreuses. On assure que parmi les personnes arrêtées se trouvent plusieurs émissaires français.

—Tandis que le roi de Prusse s'amusait à faire des princes et des nobles, à la satisfaction de quelques familles allemandes, qui déclarent que ce monarque reproduit ainsi les images de cette belle époque qui fut pour l'Allemagne l'âge de son énergie et de sa vigueur, l'empereur Nicolas ordonne la révision des actes de l'ancien sénat de Pologne, relatifs aux titres d'honneur. Les individus qui ont obtenu le titre de prince, de comte et de baron, devront en demander la confirmation.

—Il paraît que les débats de l'affaire Darmès auront lieu au Luxembourg immédiatement après le vote de l'adresse, vers le 15 novembre.

—Nous avons reçu, depuis plusieurs jours, des renseignements positifs sur la situation du prince Napoléon-Louis dans la forteresse de Ham.

Le prince, en arrivant au fort de Ham, a été déposé dans une chambre et a démissionné ; on ne lui a permis d'en sortir que pour se promener sur une partie des remparts qui n'a pas plus de dix pas de longueur. Dans les premiers jours, on avait attaché à son service personnel un soldat de la garnison ; mais on a paru bientôt prendre ombrage des sympathies qui pouvaient résulter de ces relations journalières entre le prince et le soldat, et l'on a substitué à celui-ci une espèce de valet de ferme.

Depuis, la situation du prince a éprouvé quelques adoucissements ; il a pu recevoir les meubles les plus nécessaires, et son fidèle valet de chambre, Charles Thélin, a obtenu la faveur de partager sa captivité. Mais nous avons toujours à réclamer contre la rigoureuse séquestration qu'on fait subir au prince, et dont la sévérité va beaucoup au-delà des termes de l'arrêt de la cour des pairs.

(Capitole.)

—Aujourd'hui, à la Bourse, les conservateurs et les partisans de la paix à tout prix ont voulu célébrer l'avènement du cabinet doctrinaire par une hausse considérable sur les fonds publics.

Le 30/90, qui avait fermé à 75 50, est monté jusqu'à 77 ; mais de nombreuses réalisations sont venues imprimer un mouvement rétrograde et le dernier cours a été 76 30.

Le 5 0/0, qui dans le cours de la bourse était monté à 109 75, a fermé à 109 : un franc de plus qu'hier.

NEWPORT, 27 octobre.—(Extrait de la correspondance du *Globe*).—Une réunion chartiste a eu lieu hier soir dans notre ville ; deux délégués des chartistes de Bath y assistaient. Cette assemblée a causé beaucoup d'agitation. Cinq à six cents personnes se sont réunies sur la place Victoria, près de Westgate-Hôtel. Tout s'est passé fort tranquillement. Plusieurs constables spéciaux s'y étaient portés. Sir Thomas Philips et d'autres magistrats ont été sur pied une partie de la nuit. Phelps, et les autres délégués, sont partis ce matin pour les montagnes voisines, pour Pontypool, Abersyelan, etc. Je crois que leur intention est d'agiter plus que jamais les esprits.

FRANCFORT, 25 octobre.—Les autorités de notre ville continuent à prendre des mesures de sûreté extraordinaires. Hier soir, les postes ont été doublés et de fortes patrouilles de troupes autrichiennes ont parcouru la ville. Les deux bourgmestres sont restés en délibération jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Plusieurs individus compromis sont parvenus à se dérober aux recherches de la justice. Les arrestations ont exercé une telle influence sur le service, dans le faubourg de Lachsenhausen, qu'il a été question de renforcer la garnison d'un bataillon de la garnison de Mayence. Il s'agit aussi de renforcer le détachement de cavalerie.

(Gazette de Cologne, 27 oct.)

SYRIE.—Le 4 octobre au matin, les montagnards, commandés par le sheik Francis, auquel s'était réuni un des fils de l'émir Beschir, se jetèrent sur Osman pacha, qui d'abord soutint vivement cette attaque, mais bientôt après ses soldats prirent la fuite.

De toutes les troupes qui se trouvaient sous ses ordres, il n'y a que 1,000 hommes qui soient parvenus à se sauver, et ils se sont dirigés sur Balbeck. C'est le fait d'armes le plus illustré qui ait eu lieu depuis la première insurrection de la Syrie ; 800 prisonniers sont déjà arrivés au camp de Dschunieh. Ainsi tout le nord du Liban, à l'exception de Tripoli, se trouve actuellement entièrement délivré des troupes égyptiennes.

Le 11, un engagement a eu lieu entre les troupes alliées et les troupes égyptiennes commandées par Ibrahim et Soliman Pacha. Ces derniers ont été défaits, et ont gagné les montagnes avec 200 hommes de cavalerie seulement et deux officiers. Leur perte a été de 7000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Soliman Pacha commandait l'aile gauche de l'armée égyptienne. C'est de ce côté que l'affaire a été le plus vigoureusement engagée. Après une héroïque résistance, le brave Selvas fut écrasé par le nombre et ses troupes s'abandonnèrent.

L'émir-el-Kaïm, nommé successeur de l'émir Beschir qui, après sa défection, s'est réfugié en Angleterre, s'est mis à la poursuite d'Ibrahim Pacha. Dans la nuit du 10 octobre, la ville de Beyrouth a été évacuée par les Égyptiens. Ceux-ci ne voulant laisser tomber personne au pouvoir des alliés, forcèrent tout le monde, même les malades, à coups de bâton, de prendre la fuite. Environ 2,000 hommes, qui se trouvaient campés aux environs de la ville, y rentrèrent le lendemain et se rendirent d'eux-mêmes prisonniers. 20 pièces d'artillerie, des munitions et des provisions, sont tombées au pouvoir des alliés par suite de l'évacuation de Beyrouth.

D'après les rapports anglais, l'armée égyptienne n'aurait pas perdu moins de 20,000 hommes en tués, blessés, prisonniers ou déserteurs, depuis le commencement de la guerre. La ville de Sidon a été fortifiée par les alliés, de façon à ne pas craindre les attaques d'un corps d'armée de 15,000 hommes. L'archiduc Frédéric d'Autriche y commande en personne.

Les alliés ont commencé le siège de St. Jean d'Acro. La désertion se serait mise et augmentée chaque jour dans la garnison.

Une lettre de Constantinople annonce même que cette place importante est tombée au pouvoir des alliés, mais ce fait ne paraît avoir aucune probabilité.

Il n'y a que fort peu de nouvelles d'Alexandrie, Mehemet-Ali est revenu du Caire à Alexandrie. Il a rétabli la communication avec Suez, qui avait été interrompue par suite d'un malentendu de l'un des gouverneurs de ses provinces. On croyait, du reste, que le vice-roi se préparait à se jeter dans quelque extrémité. Il a fait faire la liquidation de tout ce que les marchands européens avaient à lui réclamer pour fournitures, et il a tout réglé.

Le blocus d'Alexandrie continuait, mais ce blocus est si illusoire que le 19 octobre un bâtiment grec est entré dans la rade.

Le bruit courait à Constantinople le 7 que les escadres combinées dans la Méditerranée devaient être ralliées par dix-huit vaisseaux de ligne russes de la Baltique, que toutes les forces navales des alliés seraient sous les ordres de l'amiral anglais. Ces forces réunies formeraient un effectif de 31 vaisseaux de ligne.

—On écrit des frontières de Turquie que la Russie renonce, en faveur de l'Angleterre, à ses prétentions sur l'état de Chiva, qui restera placé sous la protection anglaise. C'est par de tels sacrifices que la Russie cherche à s'attacher le cabinet de Londres et à renforcer l'esprit qui a dicté la convention du 15 juillet.

AFRIQUE FRANÇAISE.

La lettre suivante contient des détails affligeants sur l'état où le général Changarnier a trouvé la garnison de Miliannah :

« Alger, le 14 octobre.  
« Une portion de la colonne du général Changarnier, qui avait escorté un convoi à Miliannah, est rentrée en ville vendredi dernier ramenant 57 hommes valides, débris de 1,250 laissés à Miliannah le 11 juin ; 200 ont été laissés dans les hôpitaux de Boufarick et Douéra, et 200 sont restés malades à Miliannah, parce qu'ils n'ont pu supporter les fatigues du trajet. Cette garnison a perdu 700 hommes en quatre mois ; elle manquait de tout ; la farine qu'elle avait été avariée et remplie de vers ; elle n'avait ni vin, ni eau-de-vie, ni sel ; il paraît même que l'eau des puits avait été gâtée par les cadavres des juifs que les Arabes y avaient jetés, voyant que ces derniers ne voulaient pas quitter la ville. Il ne restait que onze boues, et on était au quart de ration depuis un mois ; nos soldats seraient tous morts de faim si la moitié n'était pas morte de maladie. On croyait avoir laissé 60,000 rations de vivres, mais il paraît qu'il y a eu erreur, ou bien il s'en est gâté une bien grande quantité. »

La garnison a employé le premier mois à se fortifier ; mais cinquante jours de sirocco l'ont mise dans le plus triste état. Les hommes sont morts par suite d'endures au ventre et aux cuisses ; le quinze a bien été manqué ; car on n'avait compté que sur cent malades, terme moyen, et au mois d'août il y en avait 800, de sorte qu'il n'y avait plus à cette époque aucun médicament ; il n'y eut plus bientôt personne pour aller garder les troupeaux ; la compagnie de tirailleurs chargée de ce service a été re-

novellée vingt fois, et en dernier lieu elle n'était plus que de sept hommes.

Le sous-lieutenant Ridégain, qui la commandait, a fait le coup de feu tous les jours pendant trois mois, et s'est conduit d'une manière admirable, allant visiter les hôpitaux où gisaient à terre sur du foin, et dans de petites chambres, des hommes flétris, qu'on ne pouvait, faute de bras, changer de litière ; enfin deux nègres déserteurs sont heureusement venus pour enterrement les morts, car déjà un odeur pestilentielle se répandait dans la ville.

Ce tableau est bien sombre ; mais j'ai encore supprimé des détails qui m'ont été fournis par des militaires de l'escorte.

En lisant le rapport du général Changarnier, le maréchal, qui n'est pas tendre, a éprouvé une telle émotion qu'il est resté une heure sans pouvoir parler. »

### CHINE.

Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 25 juin. Une partie de l'expédition venait d'arriver, et aussitôt le blocus de Canton avait été proclamé, devant commencer le 28.

Les Chinois avaient lancé des brûlots contre les vaisseaux anglais, mais sans succès, et tous ces brûlots avaient été remorqués à terre sans causer le moindre dommage.

Il y avait eu une tentative d'empoisonnement contre les équipages anglais, au moyen de thé empoisonné dont on avait chargé un bateau, et destiné à être vendu aux matelots de la flotte. Mais le bateau avait été pris par un corsaire, et le thé vendu à des Chinois, il était mort plusieurs de ces derniers qui avaient bu de ce thé. Ainsi cette honteuse tentative a tourné contre ses auteurs.

Les Chinois de Macao pensaient que cette démonstration n'aurait aucun effet sur l'empereur, et que si les anglais proposaient un pour-parler, ils ne seraient pas écoutés. Le *Canton Register* est aussi de cet avis. Ainsi il faudra que l'expédition agisse.

CONSEIL SPÉCIAL.—Nous apprenons que l'ordonnance n° 2 de la présente session du conseil spécial, annulant l'ordonnance n° 1 de la même session, qui annulait elle-même et suspendait les deux ordonnances de judicature passées au mois de juin dernier, par le même conseil, est actuellement passée.

Le conseil a dû s'occuper hier du projet d'ordonnance des conseils ou municipalités de districts, et de celui des paroisses ou townships, tels qu'amendés.

Il paraît qu'il y a peu d'amendements. Ces projets conservent encore leur caractère primitif de machines à taxer, pour suppléer au déficit dans le revenu public dont on s'est emparé pour payer MM. Baring et autres, et la liste civile votée en Angleterre à la recommandation du gouverneur-général ; avec la création d'une armée de fonctionnaires salariés, présidents, trésoriers, inspecteurs, greffiers de district, tous nommés directement ou indirectement par le gouverneur ; et l'ensemble des deux ordonnances est une masse de formalités embarrassantes qui ouvriront un vaste champ à la chicane, et qui rendront nécessaire de consulter à chaque instant le gouverneur et son secrétaire ; ce qui, lorsque le siège du gouvernement sera peut-être éloigné de deux à trois cents lieues, arrêtera tout excepté les salaires et les honoraires des officiers, et la collection des taxes à sur les biens meubles ou immeubles, ou sur les nus et les autres. »

Dans le numéro de ce journal du 24 mai 1836, le propriétaire annonça publiquement qu'à partir du 1er juin suivant la *Gazette de Québec*, feuille française, devait être dirigée par nous, lui-même continuant à diriger la feuille anglaise, the *Quebec Gazette*. La chose fut mentionnée par le *Canadian* et d'autres journaux. Le *Quebec Mercury* fut, nous croyons, de ce nombre ; mais à la distance de quatre années et demie, nous ne comptons pas assez sur notre mémoire pour l'affirmer positivement. Quoi qu'il en soit, cette annonce publique n'a jamais été révoquée, et tous les numéros de la *Gazette de Québec* depuis le 1er juin 1836 ont été rédigés par celui seul à qui le propriétaire en avait ainsi confié la direction, et qui en était devenu seul responsable jusqu'à ce que le contrat fut annulé. Il est vrai que par la mort de ce propriétaire, la propriété de deux *Gazettes* est passée en d'autres mains ; mais celui qui rédige le *Mercury* par MM. T. Cary & Co., savait très-bien que les propriétaires actuels n'avaient rien à dire sur la direction, et rien qui nous sâchions ne l'autorisait à supposer que celui qui avait succédé à M. Samuel Neilson dans la direction de la *Gazette* anglaise avait aussi pris celle de la *Gazette* française, sans annoncer que nous cessions d'en être responsable. D'ailleurs, outre que le *Mercury* a quelquefois cité la *Gazette* française, la reconnaissance ainsi comme un journal distinct et séparé de la *Gazette* anglaise, outre qu'il suit de jeter les yeux sur l'une et sur l'autre pour s'en convaincre, nous pourrions rappeler au rédacteur du *Mercury* plusieurs circonstances qui prouveraient que, même depuis la mort de M. Samuel Neilson, il n'ignorait pas quel était le rédacteur de la *Gazette* française ; par exemple, en 1838, quand il se donna la peine de venir nous trouver avec un autre monsieur, pour nous demander l'insertion d'un article en réponse au *Montreal Herald*, qui lui avait, comme auteur présumé ou comme éditeur responsable, da de cet article, une visite peu agréable de la part de M. Weir.

Nous avons donc dû éprouver de la surprise en voyant le rédacteur du journal de MM. T. Cary & Co., poussé au pied du mur par le rédacteur de la *Gazette* anglaise, à qui il attribuait tout le mécontentement soulevé dans les campagnes par l'ordonnance des traîneaux, chercher à se tirer d'affaire par un faux-uyant comme celui-ci, dans son numéro de jeudi dernier :

« Il faut supposer, d'après le paragraphe suivant, que nous devons à l'avenir considérer la *Gazette de Québec* et le *Quebec Gazette* comme deux journaux distincts et séparés, n'ayant de liaison entre eux qu'en ce qu'ils sortent de la même imprimerie et qu'ils appartiennent aux mêmes propriétaires ? »

Voici le paragraphe de la *Gazette* :

« La vérité est que le *Quebec Gazette* n'est pas lu par les habitants en question, puisqu'il se publie dans une langue qu'ils ne comprennent pas. »

Cette incartade du *Mercury* a été relevée dans la *Gazette* anglaise de vendredi dans les termes suivants :

« Il faut supposer que le rédacteur du *Quebec Mercury* n'a jamais entendu dire que les rédacteurs du *Quebec Gazette* et de la *Gazette de Québec* sont deux personnes différentes. Nous aimons à croire que le rédacteur du *Mercury* ne suppose pas qu'une personne capable de diriger un journal, et qui est

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI.

ENCAN DU SOIR.

Vente de quincaillerie, coutellerie, articles vernissés et en cuivre, joaillerie, etc. etc.

UN assortiment d'articles de goût, coutellerie, articles en argent d'Allemagne, joaillerie, bijoux, chandeliers de cuivre, murs de brasse, pelles et pincettes de cuivre et d'acier, rasoirs anglais supérieurs, brosses à cheveux, à dents et à barbes, cuirs à rasoirs, couteaux et fourchettes de table, couteaux de boucher, de cordons, de peindre, de vanner et de maréchal, les gilettes, plumes à pointe d'argent, d'Allemagne et crayons, agrafes, et porte-mouchettes, tabaciers, chaînes, clés, cachets et garde-montres, &c. &c.

—AUSI.— Un petit envai d'aiguilles supérieures drill eyed de tailleurs et couturiers, et autres articles. 25 novembre 1840.

Province du Bas-Canada, District des Trois-Rivières } P. A. DORON, écuyer, de Ste-Anne Laparé, banqueroutier.

Designations des immeubles qui seront vendus au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Sainte-Anne Laparé, le 4 JANVIER 1841, à ONZE heures du matin.

1.— UNE TERRE sise et située en la paroisse et seigneurie de Ste-Anne de Laparé, district des Trois-Rivières, de la contenance de deux arpents et quatre pieds de front, sur environ cinquante arpents de profondeur, tenant par devant partie au chemin de Roi et partie au terrain de Joseph Casimir Dury, écuyer, par derrière au sieur Dorville, joignant du côté sud-ouest aux représentants Augustin Dorville et du côté nord-ouest partie au terrain de la fabrique Sainte-Anne et partie à la terre de Louis Richer LaBé, avec un côté d'emprise en pierre, granges, étables, écuries, hangars, remises et autres bâtiments dessus construits.

2.— Un lopin de terre sis et situé en la dite paroisse et seigneurie de Ste-Anne, en la dite Ste-Marguerite, contenant environ quarante arpents en superficie, étant de forme irrégulière, renfermé dans les bornes suivantes, tenant d'un bout au fleuve St-Laurent, par l'autre bout partie à la rivière Ste-Anne et partie à François Germain, d'un côté partie au dit François Germain et partie aux représentants de feu Antoine Gouin et d'autre côté partie au dit François Germain et partie à Louis et Joachim Richer LaFèche, avec une grange dessus construite.

3.— Un lopin de terre sis et situé en la dite paroisse et seigneurie de Ste-Anne, en la dite Ste-Marguerite en la partie nommée Isle à Brouillette, de la contenance de deux arpents et demi de front, de la contenance de six arpents de front, sur dix-huit arpents de profondeur, tenant devant au cordon des terres du premier rang, derrière aux terres du rang St-Augustin, d'un côté à René Cadotte, écuyer, et d'autre côté au représentant feu Charles Dorion, sans bâtiment.

4.— Une terre sise et située en la dite paroisse et seigneurie de Ste-Anne, de la contenance de deux arpents de front sur quarante-cinq arpents de profondeur, tenant devant à la rivière des Chutes, derrière au bout de sa profondeur d'un côté à W. S. Henderson et d'autre côté aux terres non concédées.

5.— Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de St-Cuthbert en la seigneurie de Berthier district de Montréal, au S. O. du ruisseau Ste-Catherine, de la contenance de trois arpents et demi ou environ, en superficie, tenant devant à Pierre Tellier, derrière au ruisseau Ste-Catherine, joignant d'un côté à François Prud'homme et d'autre côté à François Bias.

6.— Un terrain ou emplacement sis et situé en la dite paroisse de St-Cuthbert seigneurie de Berthier, de forme irrégulière, contenant six perches de front ou environ sur le chemin de Roi, et douze perches de front dans la partie joignant le terrain de la fabrique St-Cuthbert, sur environ huit perches de profondeur, avec une maison et autres bâtiments dessus construits.

Trois-Rivières, 20 novembre 1840. Par ordre de P. B. DUMOULIN, Ecuyer, Commissaire des Banqueroutes. FIRMIN PERRIN, ROBERT SHAW, ANDREW PATTERSON, } Syndics.

N. B.—L'Assemblée des créanciers est ajournée du 20 novembre 1840, au 11 JANVIER 1841.

GANTS ET BAS DE LAINE ET DRAP. UN grand assortiment de gants pour hommes, femmes et enfants, en laine de Cachemire, de Mérito, d'Agola et de Berlin, doublés en chamoux, velus et unis, dans une variété de couleurs: Aussi un grand assortiment de Bas, Draps supérieurs, dito de castor et de pilote, Ranelles, foulards, bouffants, molleskins, étoffes rayées et carreautes, &c. &c. L. BALLINGALL & Co. Rue St-Jean. 12 novembre 1840.

A VENDRE, MEILLEURS CIGARES DE LA HAVANNE.

Le soussigné vient de recevoir l'assortiment suivant de meilleurs Cigares de la Havanne, parmi lesquels se trouvent des Cigares de dix ans, le tout argent comptant seulement. Urges Carlos Pascual Do Canoux La Privilegiada Puerto Principe Joaquin Falla, &c. &c. G. D. BALZARETTI. Québec, 16 septembre 1840.

A VENDRE: LA propriété de prix sous-mentionné, appartenant à la succession de feu CHARLES HUNTER, écuyer, savoir: Cinq lots de grève sis et situés en la Basse-ville de Québec, contenant chacun soixante-deux pieds et demi de front sur vingt pieds de profondeur, bornés par les propriétés de B. Tremblay, écuyer, et de F. Buteau, écuyer. Il sera donné des titres du shéff ou autres titres satisfaisants pour la dite propriété. Pour plus amples informations, s'adresser à Ls. PANET, écuyer, notaire public, Haute-ville. Québec, 9 novembre 1840.

A LOUER, AVEC POSSESSION IMMEDIATEMENT OU AU 1ER MAI, CETTE MAISON commode et dépendances, appartenant au soussigné, rue Ste-Ursule. No. 15. La maison est en bon ordre, avec des appartements pour une grande famille, et offre de nombreuses commodités. NOAH FREER. Québec, 5 février 1840.

A VENDRE OU A LOUER, CETTE MAISON (avec un vaste JARDIN et dépendances) située faubourg St-Jean, ci-devant la propriété de Remi Quirouet, écuyer. Possession donnée immédiatement. S'adresser à ANT. A. PARENT, écuyer, notaire. Québec, 7 octobre 1839. o w u d notaire.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 14, par WILLIAM NELSON, de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NELSON. 17 décembre 1840.

annoncié publiquement pour être responsable de ce qu'il contient, se laissera dicter par qu'il que ce soit.

Le Mercury du lendemain reproduit la première phrase de ce paragraphe et dit que la supposition est juste: on en croira ce qu'on voudra. Au reste, le Mercury nous faisait plus d'honneur que nous n'en avons jamais eu à mériter, en attribuant la rédaction de deux Gazettes à la même personne.

Le Mercury avait entendu dire, et nous aussi, par "des Anglais" qui n'étaient sans doute pas des "ignorants," mais "qui auraient dû savoir mieux," que Sydenham était le lieu de naissance du général Wolfe, et nous, dans notre ignorance, avons un instant partagé cette erreur avec eux, et en avons tiré la même conclusion. Mais, après un mois de réflexion et de profondes recherches historiques, géographiques, généalogiques, monumentales, etc., etc., le savantissime docteur du Mercury, à l'aide de son alter ego de la Gazette par autorité, a découvert enfin que c'était là une erreur damnable, ou au moins très-compromettante, et que ce n'était pas à Sydenham, mais dans un village du nom de Waterham, dans le même comté, que Wolfe avait vu pour la première fois le jour, comme l'atteste une inscription qui se lit dans le Tableau de Québec du docteur Fisher, page 379.

Le Mercury aurait pu s'épargner la dépense de savoir géographique qu'il fait pour nous apprendre que Sydenham n'est pas dans le comté de Sussex, mais dans celui de Kent, puisque les proclamations du baron de Sydenham, futur "comte de Québec," l'avaient depuis longtemps appris au plus ignorant des Canadiens. S'il n'eût été animé d'un autre désir que celui de communiquer ces lumières qui surabondent chez lui, il n'aurait vu dans la substitution de Sussex à Kent, surtout après ses proclamations, qu'un de ces lapsus plasma qui lui échappent quelquefois à lui-même. Nous convenons que ses attents at, à lui, ne sont pas toujours que des "niaiseries."

LES TRAINEAUX THOMSON.—Voilà maintenant deux semaines que l'ordonnance des traineaux est en force, et le traineau modèle, qui traîne toujours sur le marché comme un cadavre que la police en aurait dû faire enlever depuis longtemps, est jusqu'ici le seul de son modèle que nous ayons vu. Nous n'avons pas vu non plus de carioles, berlines ou autres voitures sans roues à un seul cheval, attelées à la Thomson, c'est à dire de travers, le timon devant le milieu de la voiture, et le cheval marchant à côté, devant la lisse ou le patin de gauche, tirant et battant la neige de ce côté seulement. Les grands hommes peuvent aller de biais en politique et se moquer du qu'en dira-t-on? mais l'idée seule de tirer ainsi une voiture pesante à travers les morceaux de neige du Bas-Canada, est quelque chose de si baroque au premier abord, que la crainte du ridicule, indépendamment de toute autre considération, suffirait pour empêcher les bons habitants de nos campagnes d'adopter cette méthode, au moins jusqu'à ce qu'on leur en ait bien démontré l'utilité. La pin-part aimerait mieux rester chez eux, ou s'exposer à l'amende et à l'emprisonnement, s'ils sont forcés de venir à la ville, et qu'ils ne puissent pas y rendre en faisant un grand tour, ou avec des voitures d'été sur les chemins d'hiver, comme il y en a qui le font à présent.

Même beaucoup de nos citadins et des jeunes officiers de la garnison qui n'ont qu'un seul cheval, et qui autrefois se faisaient une grande fête de cariolet sur la première neige et de rompre la monotonie de cette saison en faisant sonner leurs sonnettes à nos oreilles, se sont privés jusqu'à ce plaisir, ou ne se sont donné que timidement d'abord et s'enhardissant peu à peu comme les rats du fabuliste: "Mettez le nez à l'air, montrez un peu la tête, " Puis rentrez dans leurs nids à rats, " Puis ressortez fort quatre pas, " Puis enfin se mettent en quête? de plaisir; mais le plaisir est toujours troublé par la crainte voir Romingrobris apparaître sous la figure d'un policeman. Il n'est pas bon d'accoutumer les gens à manquer ainsi de respect à la loi.

Mais quand tout le monde aurait prit patron sur le "traineau-modèle," tout le monde n'en serait pas moins sujet à l'amende, et à l'emprisonnement pour refus de la payer: car le "traineau-modèle" n'est autre chose que le chat qui s'est enfurié dans la huche pour mieux attraper les rats.

En effet, tout magistrat serait tenu de condamner à l'amende, et sur refus de la payer, à l'emprisonnement, quoique serait convaincu devant lui de n'être servi, sur le chemin de la poste, d'un traineau modèle sur celui qui est exposé sur le marché de la haute-ville depuis un mois, sous la garde d'un sergent de police, par ordre de M. Thomson: car ce "traineau-modèle" n'est pas conforme à l'ordonnance des traineaux, où il est dit expressément que ces voitures auront des "patins qui ne laisseront aucune partie de telles voitures, ou des barres de travers qui en soutiennent le fond, plus basse que dix pouces anglais au-dessus des dessous des patins."

Il suffit de comparer cet extrait textuel de l'ordonnance des traineaux avec le "traineau modèle" exposé sur le marché, pour se convaincre que ce "modèle" n'est qu'un piège tendu aux rats par celui qui l'a fait faire, pour les croquer ou croquer leur argent sous la forme d'amendes. Voilà pourquoi le Mercury en veut tant au "vieux roturier" de la Gazette anglaise, qu'il accuse de les en avoir détournés.

MOUVEMENTS DE TROUPES.—La compagnie du 56e régiment ci-devant stationnée aux Trois-Rivières est partie samedi dernier de cette ville pour Madawaska, avec un grand approvisionnement de munitions de guerre.

CANDIDATURE.—M. Guzy a reçu et accepté l'invitation de se présenter à Sherbrooke.

LES SLEIGHS.—Nous avons de la neige abondamment et des voitures de toute espèce sillonnent nos rues en tous sens: carioles, sleighs de luxe et surtout des charrettes, des tombereaux et des cabriolets. Ces voitures à roues brisent tellement les chemins qu'on commence un peu à regretter les trains et qu'on craint sérieusement qu'un grand nombre de charrettes et de cultivateurs, qui ne pourront pas se procurer la bête sleigh, ne roulent la charrette tout l'hiver au grand désagrément des driving clubs qui craignent tant les cahots et qui seraient ainsi tombés de Charybde en Scylla. En passant sur le marché, on peut remarquer qu'il n'y a presque pas d'autres voitures que des charrettes. On voudrait que le conseil de ville intervînt pour défendre l'usage de ces dernières voitures. Nous pensons qu'il n'en a pas le droit et qu'il faudrait pour cela une nouvelle loi du conseil spécial. Nous rencontrons quelques trains chargés avec la moindre zèle et de dévouement, et que les meilleurs amis sont encore ceux qui se font gloire de marcher sous l'étendard d'une religion d'amour et d'espérance.

Quant à la politique, malgré l'atilité qu'elle présente, on sent que ce n'est que bien secondairement qu'elle peut entrer dans un semblable recueil; ainsi nous nous bornerons à relater très-succinctement les événements principaux du jour; mais en retour nous donnerons à l'article des nouvelles religieuses, qui, dans ce moment, sont du plus haut intérêt, tout le développement que pourra comporter la dimension de notre feuille.

Ce que nous désirons pour accomplir notre tâche, c'est un esprit sage et calme, l'esprit du christianisme qui place l'individu au-dessus des passions de la terre et de toutes les querelles de parti; voilà ce que nous voulons être; voilà ce que nous serons, Dieu aidant.

Avec de telles intentions, il n'est que faire d'apposer des noms au bas des colonnes; à l'origine de l'église, pour être admis à combattre et à vaincre l'ennemi de la foi, un mot suffisait: "Je suis chrétien," disait un inconnu, et aussitôt il était à l'œuvre; il annonçait la foi ou mourait pour elle. De même, nous disons avec confiance: "Nous sommes chrétiens," et ce titre suffit à notre recommandation. Qu'importe au reste les qualités du combattant, si Dieu est pour lui et que sa cause triomphe.

En venant prendre rang parmi les feuilles périodiques de ce pays, ce n'est point, comme on le voit, pour lever une bannière de discorde ou d'opposition; il n'existe aucune publication du genre de la nôtre; c'est sur un terrain vierge que nous étendons notre pavillon. Puisse-t-il n'être jamais battu par les vents dévastateurs de la discorde et de la haine, mais être favorablement développé par le souffle prospère de la vérité et de la paix!

Les Mélanges Religieux se publieront donc et même prochainement, si le clergé et le public nous donnent encouragement. Voici les conditions de ce nouveau recueil: 1°. Les Mélanges Religieux se publieront une fois chaque semaine, en un cahier in 8o, de 16 pages au moins, dans le format et l'impression du présent Prospectus. 2°. Le prix de souscription, outre les frais de poste, sera de quatre piastres par année, dont moitié payable d'avance, au commencement de chaque semestre. 3°. MM. les Curés sont priés de recueillir, comme agents, les souscriptions dans leurs paroisses respectives et d'en faire remettre le montant, avec la liste des abonnés, comme suit: Ceux du district de Québec, partie à M. Plante, Vicaire à la cure de Québec, et partie à M. Pilote, Directeur du Collège de Ste. Anne. Ceux du district des Trois-Rivières à M. Fortin, Chapelain des Ursulines. Ceux enfin du district de Montréal à M. Paré, Prêtre Sous-Secrétaire à l'Évêché. On pourra également s'abonner chez M. Lepron et Fabre, Libraires, à Montréal.

4°. Aussitôt les noms des souscripteurs connus et le premier semestre payé, on procédera à l'impression et à l'envoi du journal. 5°. Les communications dont on voudra bien favoriser les Mélanges Religieux doivent être adressées, franchises de port, à M. J. C. Prince, Prêtre, à l'Évêché. Montréal, 21 novembre, 1840.

ÉTAT DE LA PRISON DE QUÉBEC, 1ER DEC. 1840. Condamné subissant leur peine..... 31 Détenus pour vagabondage, etc., après l'ordonnance de police..... 120 Prisonniers sous prévention..... 4 Débités..... 14 Total..... 169 Dont 74 sont du sexe féminin.

MELANGES RELIGIEUX, RECUEIL PERIODIQUE.

PROSPECTUS. Au moment de commencer la publication d'un journal d'un genre nouveau dans ce pays, il est de notre devoir de nous présenter devant le public pour lui exposer nos intentions.

La diffusion des lumières par le moyen de la presse est sans doute une des ressources que la Providence a ménagées à la société pour son grand bonheur; c'est pour cela que la Religion a, de tout temps, saisi cette arme puissante pour la faire servir à sa fin véritable; et comme le journalisme, (aujourd'hui principalement que tout se traduit en journal), est l'organe le plus expéditif de la communication des idées, nous en concluons que la publication d'un recueil religieux, en ce pays, pourra y opérer un très grand bien, et devenir comme une tribune chrétienne, où les hommes de la foi, nouveaux apôtres, viendront faire entendre la voix grave de la Religion, révéler ses divers enseignements et forcer le respect de ceux-là mêmes qui l'avaient méconnue jusqu'alors, ou même indignement outragée. D'ailleurs tout cœur chrétien n'aime-t-il pas à connaître les progrès de sa religion dans les différentes parties du globe? ne doit-il pas prendre part à ses triomphes, comme à ses douleurs, et applaudir à ses succès, comme à ses pertes qu'il se croit éprouver?

Aussi, il y a lieu de croire que cette œuvre eût été depuis longtemps réalisée, sans les difficultés qui se sont attachées à cette entreprise; mais, aujourd'hui que les vœux du clergé se sont formulés plus distinctement, aujourd'hui que nous vivons dans des circonstances toutes spéciales, ce serait, ce nous semble, retarder le bien que de s'y refuser. Nous pensons donc que l'heure est venue; et quoique fortement détournés par le sentiment de notre incapacité, encouragés cependant par des amis et commandés par des regards, nous commencerons ce bien, ce d'autre plus heureux pourront, sans doute, continuer et compléter.

Au surplus, comme la Religion nous fournit déjà des matériaux abondants dans les ouvrages lumineux et solides dont l'ont enrichie et dont l'enrichissent sans cesse ses courageux défenseurs, la rédaction d'un tel journal ne sera guère notre œuvre personnelle; le plus souvent, nous ne serons que compilateurs ou les abrégiateurs d'écrits importants de Théologie catholique, de Philosophie Chrétienne, de Littérature sacrée, ou même les copistes d'extraits de journaux recommandables, et que le plus grand nombre de nos lecteurs ne pourraient se procurer, de l'étranger surtout, que bien difficilement. Notre plan, le voici: nous ferons de la Religion la base de tous nos enseignements; nous nous attacherons principalement à éclairer le peuple sur ses devoirs, nous l'aiderons volontiers de nos conseils. En général, montrer à toutes les classes de la société la vertu comme la route du bonheur; encourager le bien, de quelque part qu'il vienne; censurer le mal avec l'accent de la charité, dans l'espoir de le guérir; enregistrer toutes les actions de vertus, pour les opposer à la séduction des scandales; en un mot, réunir, autant que possible, tous les esprits et toutes les volontés, afin de procurer à tous les mêmes avantages de la Religion et de la société; telles sont les vues, tels sont les desirs qui animent les directeurs des Mélanges Religieux.

Ce plan, quelque étendu qu'il soit, nous ne désespérons point de le remplir avec l'aide de la Providence, et le concours de tous les gens de bien. Nous ne doutons point non plus que parmi les plus puissants moyens d'actions et de succès, notre recueil ne doive compter sur l'appui naturel de tous les membres du clergé; cet appui, nous nous en flattons, ne lui manquera pas. A leur exemple, tous les hommes religieux porteront à ce foyer commun leur tribut d'efforts et de talents; et c'est ainsi que, pendant qu'il autour de nous une philanthropie séparée de la Religion s'agit avec une activité que rien ne décourage, nous montrerons avec la charité chrétienne est toujours supérieure, quand il s'agit d'un combat de zèle et de dévouement, et que les meilleurs amis sont encore ceux qui se font gloire de marcher sous l'étendard d'une religion d'amour et d'espérance.

Quant à la politique, malgré l'atilité qu'elle présente, on sent que ce n'est que bien secondairement qu'elle peut entrer dans un semblable recueil; ainsi nous nous bornerons à relater très-succinctement les événements principaux du jour; mais en retour nous donnerons à l'article des nouvelles religieuses, qui, dans ce moment, sont du plus haut intérêt, tout le développement que pourra comporter la dimension de notre feuille.

Ce que nous désirons pour accomplir notre tâche, c'est un esprit sage et calme, l'esprit du christianisme qui place l'individu au-dessus des passions de la terre et de toutes les querelles de parti; voilà ce que nous voulons être; voilà ce que nous serons, Dieu aidant.

Avec de telles intentions, il n'est que faire d'apposer des noms au bas des colonnes; à l'origine de l'église, pour être admis à combattre et à vaincre l'ennemi de la foi, un mot suffisait: "Je suis chrétien," disait un inconnu, et aussitôt il était à l'œuvre; il annonçait la foi ou mourait pour elle. De même, nous disons avec confiance: "Nous sommes chrétiens," et ce titre suffit à notre recommandation. Qu'importe au reste les qualités du combattant, si Dieu est pour lui et que sa cause triomphe.

En venant prendre rang parmi les feuilles périodiques de ce pays, ce n'est point, comme on le voit, pour lever une bannière de discorde ou d'opposition; il n'existe aucune publication du genre de la nôtre; c'est sur un terrain vierge que nous étendons notre pavillon. Puisse-t-il n'être jamais battu par les vents dévastateurs de la discorde et de la haine, mais être favorablement développé par le souffle prospère de la vérité et de la paix!

Les Mélanges Religieux se publieront donc et même prochainement, si le clergé et le public nous donnent encouragement. Voici les conditions de ce nouveau recueil: 1°. Les Mélanges Religieux se publieront une fois chaque semaine, en un cahier in 8o, de 16 pages au moins, dans le format et l'impression du présent Prospectus. 2°. Le prix de souscription, outre les frais de poste, sera de quatre piastres par année, dont moitié payable d'avance, au commencement de chaque semestre. 3°. MM. les Curés sont priés de recueillir, comme agents, les souscriptions dans leurs paroisses respectives et d'en faire remettre le montant, avec la liste des abonnés, comme suit: Ceux du district de Québec, partie à M. Plante, Vicaire à la cure de Québec, et partie à M. Pilote, Directeur du Collège de Ste. Anne. Ceux du district des Trois-Rivières à M. Fortin, Chapelain des Ursulines. Ceux enfin du district de Montréal à M. Paré, Prêtre Sous-Secrétaire à l'Évêché. On pourra également s'abonner chez M. Lepron et Fabre, Libraires, à Montréal.

4°. Aussitôt les noms des souscripteurs connus et le premier semestre payé, on procédera à l'impression et à l'envoi du journal. 5°. Les communications dont on voudra bien favoriser les Mélanges Religieux doivent être adressées, franchises de port, à M. J. C. Prince, Prêtre, à l'Évêché. Montréal, 21 novembre, 1840.

ÉTAT DE LA PRISON DE QUÉBEC, 1ER DEC. 1840. Condamné subissant leur peine..... 31 Détenus pour vagabondage, etc., après l'ordonnance de police..... 120 Prisonniers sous prévention..... 4 Débités..... 14 Total..... 169 Dont 74 sont du sexe féminin.

MARIAGES. Au village d'Indre, paroisse de St-Paul, par le révérend messire Vincent, grand vicaire, Henry Bernard Lepron, écuyer, M. D. à Caroline Anonette Bile, épouse de C. P. Laed, écuyer, M. D. et co-seigneur de la seigneurie de la Valrie et autres lieux.

DECES. Ce matin, après une cruelle maladie de trois semaines, à l'âge de deux ans et neuf mois et demi, Charles-Adolphe, enfant de M. G. Davy, imprimeur. Dimanche dernier, le 29 novembre, à l'âge de 48 ans, dame Marie-Anne Boissonnault, épouse de sieur Firmin Bois, après une courte mais douloureuse maladie supportée avec la résignation d'une vraie chrétienne.

VENTES PAR LE SHERIFF.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-dessus. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont priées de présenter requête de les faire connaître suivant la loi, toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charger, excepté dans les cas de Vendition forcée, dans le cas où la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être faites au bureau du shériff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'ordre (writ).

DISTRICT DE QUÉBEC. Henriette Lisotte contre John Smith et autre.—1. Un lot de terre situé en les 1er et 2nd rangs de la paroisse de Ste-Anne La Fave, contenant six arpents en superficie, avec la maison, hangar et autres bâtiments. 2. Un certain de terre situé au 1er rang de la dite paroisse, contenant 2 arpents de front. 3. Un lot de terre situé au même lieu, &c. &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 décembre, à 10 heures.

Edouard Hudon dit Beaudouin contre Edouard Lavoie.—Une terre sise dans le 1er rang de la paroisse des Trois-Poies, contenant 7 arpents de front sur 4 de 72 arpents de profondeur et 3 de 42 arpents, bornée au nord-ouest par le fleuve, avec une maison, &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 décembre, à 10 heures.

Henriette Guichard et autres contre Thérèse Lemaitre Bellefleur et autres.—No. 16. Étant un lot de grève d'une figure irrégulière, situé à La anoterie, borné en devant au sud par la rue St. Antoine, en arrière par la basse marée, d'environ 4500 pieds français en superficie. No. 17. Étant aussi un lot de grève de figure irrégulière, situé au même lieu, d'environ 4160 pieds français en superficie. No. 18. Étant aussi un lot de grève de figure irrégulière, situé au même lieu, d'environ 5800 pieds français en superficie. No. 20. Étant aussi un lot de grève de figure irrégulière, situé au même lieu, d'environ 2640 pieds français en superficie. Au bureau du shériff, le 14 décembre, à 10 heures.

Marguerite Dumont dit Lussan contre J. J. Guay dit Dumont.—Un emplacement, situé au faubourg St-Jean, borné par devant au nord à la rue Richmond, ou environ 40 pieds de front sur environ 60 de profondeur, avec ensemble la maison en bois, &c. Au bureau du shériff, le 14 décembre, à 10 heures.

M. P. de Salles Latourrière contre Anselme Bouchard.—1. Une terre de trois arpents et une perche de front sur 29 de profondeur, située dans la seigneurie des Éboulements, avec un moulin à cardes et granges, &c. 2. Une autre terre de 5 arpents et 2 1/2 perches de front sur 20 de profondeur, située au même lieu. 3. Une prairie de grève d'un demi arpent de front, située dans l'anse du nord-est des Éboulements. A la porte de l'église de la paroisse des Éboulements, le 15 décembre, à 10 heures.

Stanislas Roy dit Lussan contre Joseph Lebrun.—1. Onze perches de terre de front situées en la paroisse des Trois-Poies, bornées en front au fleuve, en profondeur aux terres du rang 2. Un emplacement situé en la dite paroisse, contenant un quart d'arpent de front sur un demi arpent de profondeur, avec une maison et une grange. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 15 décembre, à 10 heures.

Alcis Devasselle contre Patrick Farrell.—1. Un emplacement situé au faubourg St-Louis, contenant 50 pieds de front sur 86 de profondeur, borné en front par la rue d'Argigny. 2. Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean, de 42 pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir de la rue St-Eustache, jusqu'à la clôture qui le sépare d'avec les Glacs, le dit terrain se terminant en point et n'a que 11 pieds 5 pouces de front en profondeur, ensemble une maison. 3. Deux lots de terre situés au Lac Beauport, étant les 6 et 7 lots du 3e rang de l'établissement appelé Waterloo Settlement, ayant en totalité 6 arpents de front sur 20 de profondeur. Lots nos. 1 et 2, au bureau du shériff, le 22 décembre, à 10 heures, et lot n. 3, à la porte de l'église de la paroisse de Beauport, le 22 décembre, à 10 heures.

Bregite Bureau contre Joseph Rousseau.—1. Un emplacement situé au faubourg St-Valier, étant le n. 17, sur le

niveau nord de la rue du roi, contenant 40 pieds de front sur 46 de profondeur, avec maisons et dépendances. 2. Un emplacement situé en la paroisse de St-Roch de Québec, au lieu nommé Ferme de La Vacherie, borné en front au nord par la rue du Roi, et du côté du sud-ouest par le fleuve, avec 54 pieds de front sur environ 50 de profondeur, avec maisons et dépendances. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 22 décembre, à 10 heures.

Joseph Achille Chiquay contre Joseph Marceau.—Un cercueil de terre situé au 2ème rang de la paroisse de Saint-Joseph, contenant 2 arpents de large sur 10 d'environ de haut. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 mars, à 10 heures.

Victe Speltte dit Lavoie contre Etienne Thibaut.—1. Un lot de terre de 2 arpents de front sur 40 de profondeur, situé en la paroisse Ste-Marie, au nord-est de la rivière Chaudière, avec grange et étable et aussi un moulin à scie. 2. Un arpent de terre de front sur 40 de profondeur, situé à Ste-Marie, route Justinière, avec une grange et étable. 3. Une perche, 15 pieds et 9 pouces de terre de front sur 40 arpents de profondeur, situés au même lieu, bornés par devant à la rivière Chaudière. 4. Une perche et un quart de terre de front sur 40 arpents de profondeur, situés au même lieu. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 mars, à 10 heures.

Etienne Lemieux contre Jean Frederick Cortis.—1. Un lot de terre en bas de bout de 5 arpents de front sur 14 de profondeur, situé à la paroisse St-Charles, rivière Boyer, contenant une maison, MERCEDE le 9ème DECEMBRE prochain, à SEPT heures du soir, précédemment, pour prendre en considération le choix de deux candidats pour représenter la Cité de Québec et pour nommer un comité aux fins de promouvoir l'élection des personnes qui seront ainsi choisies, et aussi pour nommer des Délégués pour se concerter avec les autres divisions locales du comté.

Par ordre du Comité chargé de l'Adresse des Electeurs de Québec à tous les Electeurs de la Province. G. GLACKEMEYER, Secrétaire. Québec, 28 novembre 1840.

ELECTIONS GENERALES.

LES Electeurs de la Ville et des Faubourgs de Québec, qui désapprouvent l'Acte d'Union, sont priés de s'assembler à l'école de la rue des Glacs, dans le faubourg St-Jean, MERCEDE le 9ème DECEMBRE prochain, à SEPT heures du soir, précédemment, pour prendre en considération le choix de deux candidats pour représenter la Cité de Québec et pour nommer un comité aux fins de promouvoir l'élection des personnes qui seront ainsi choisies, et aussi pour nommer des Délégués pour se concerter avec les autres divisions locales du comté.

Par ordre du Comité chargé de l'Adresse des Electeurs de Québec à tous les Electeurs de la Province. G. GLACKEMEYER, Secrétaire. Québec, 28 novembre 1840.

ELECTIONS GENERALES.

LES Electeurs des différentes paroisses du comté de BELLECHASSE disposés à délibérer sur le choix d'un Représentant dans le Parlement Uni, sont priés de s'assembler à Saint-Gervais dans la Salle Publique DIMANCHE le SIX DECEMBRE prochain, à DEUX heures et DEMIE après-midi.

Par ordre, O. C. FORTIER, Secrétaire. St-Gervais, 25 novembre 1840.

AVIS.

UNE assemblée publique des jeunes gens liée avec le commerce de détail en cette ville, se tiendra à la Salle des Francs-Maçons MARDI prochain, 1er décembre, à SEPT heures et DEMIE du soir, précises, à l'effet de délibérer sur la convenance de s'adresser à leurs employants pour demander qu'ils ferment leurs établissements plus à bonne heure que de coutume. Tous sont particulièrement priés d'y assister. Québec, 26 novembre 1840.

BUREAU DE L'ADMINISTRATION DES BIENS DES JÉSUITES.

25 NOVEMBRE 1840. ON recevra des propositions pour la construction d'une GRANGE NOUVELLE &c. sur la ferme de Notre-Dame des Anges en la paroisse de Beauport, maintenant occupée par M. JOHN LANG, d'après les plans et spécifications qu'on peut voir à ce Bureau, en s'adressant à l'Agent soussigné. LOUIS PANET, N. P. Agent.

AVERTISSEMENT.

TOUTS ceux qui doivent aux Biens des Jésuites pour cens et rentes, lots et ventes, loyers, fermages &c. &c. sont requis de payer au plat, faute de quoi leurs comptes seront remis entre les mains du procureur-général pour en poursuivre le recouvrement. LOUIS PANET, Agent. Québec, 28 novembre 1840.

BAZAAR DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION.

Le public est informé qu'il se tiendra un Bazaar de cette Société MARDI et MERCREDI 17 et 18ème jour de FÉVRIER prochain, dont les profits du produit seront employés au soulagement des orphelins. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs ouvrages aux dames ci-dessous mentionnées. MESSAMES, MASSUE, PAINCHAUD, VANFELSON. Par ordre, FLORE BUTEAU, Secrétaire. Québec, 18 novembre 1840.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS.—Un dividende de trois pour cent sur le fonds social de cette institution a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable, à la Banque, ou après le 1er décembre prochain, à la Banque. Le livre de transfert sera fermé du 10 novembre au 1er décembre. Par ordre des directeurs, NOAH FREER, caissier. Québec, 31 octobre 1840.

CONTRAT POUR CHARRIAGE.

DES soumissions seront reçues à ce bureau jusqu'à l'heure de MIDI du JEUDI 10 DECEMBRE prochain, pour tel charriage qui sera requis par les départements de l'Artillerie et du Commissariat depuis le 1er janvier 1841 jusqu'au 31 décembre suivant. Les soumissions devront spécifier le prix en cours d'Halifax, par journée, pour un char, quatre ou plus de chevaux avec leurs conducteurs et des voitures convenables à l'ouvrage à faire, pendant les mois de janvier, février, mars et décembre. Aussi le prix en cours d'Halifax, par journée, pour un char, deux ou plus de chevaux, avec leurs conducteurs, et des voitures convenables à l'ouvrage à faire, pendant les mois de janvier, février, mars et décembre. Le prix par corde de 128 pieds cubes de Bois, et le prix par chaldron de 36 boisseaux de Charbon, en dehors de la Porte du Palais, jusqu'au Casernes et aux Logements des Officiers non situés à une plus grande distance que les Casernes. Le prix par corde, mesure anglaise, de Bois à être transporté de la Grève, à la Cour à Bois, et là rempli à la hauteur de deux cordes, au frais de l'Entrepreneur. Le paiement se fera par mois en cours d'Halifax. On exigera deux cautions suffisantes pour la due exécution du contrat. Commissaires, Québec, 21 novembre 1840.